



18.04.2011 - 14:33 Uhr

La saison des grillades est ouverte / Conseils de sécurité du Cipi

Berne (ots) -

Avec le retour des beaux jours revient aussi le temps des grillades sur les balcons et dans les jardins. Le risque d'accidents et d'incendies provoqués par des grils à charbon de bois ou à gaz augmente en conséquence. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi donne des conseils pour des grillades en toute sécurité. Car déjà une petite inattention peut avoir des conséquences graves.

Utilisés correctement, les grils sont sûrs. Les plusieurs centaines d'accidents et d'incendies survenant chaque année sont le plus souvent dus à des imprudences et à un comportement inadéquat. Le plus grand danger émane de l'utilisation d'essence ou d'alcool à brûler pour allumer le charbon de bois. Ces combustibles peuvent s'enflammer de manière explosive au contact avec le feu et provoquer des brûlures graves. Des incendies se produisent aussi régulièrement parce qu'on met des cendres in-complètement refroidies dans des sacs poubelles. En ce qui concerne les grils à gaz, ce sont les raccords et conduites non étanches qui sont le plus souvent à l'origine d'accidents. Pour la saison des grillades, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi émet les recommandations suivantes:

- Pour les grils à charbon de bois et à gaz: Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air. Surveillez les enfants à proximité du gril. Ils sont particulièrement exposés.
- Conseils pour les grils à charbon de bois: Mettez en route le gril avec un allumeur (que l'on trouve dans le commerce spécialisé). N'utilisez jamais de l'essence ou de l'alcool à brûler: il y a danger d'explosion. Laissez reposer les cendres pendant au moins 48 heures ou éteignez-les avec de l'eau et placez-les dans un récipient incombustible.
- Conseils pour les grils à gaz: Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en y appliquant de l'eau savonneuse. L'apparition de bulles signale une fuite. En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet. Ne fumez jamais à proximité du gril.

Près de 20'000 incendies d'appartements et de maisons se produisent chaque année en Suisse. Pour les victimes, les conséquences peuvent être fatales: elles subissent de graves blessures, certaines perdent même leur vie. Les dommages aux habitations et à l'aménagement intérieur s'élèvent chaque année à plus de 120 millions de francs. Sur le site du Cipi, vous trouvez des conseils pour prévenir les incendies chez vous: www.bfb-cipi.ch

Attention au feu! Le Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi sensibilise un vaste public aux dangers du feu et donne des conseils en vue de prévenir les incendies.

www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Tél.: +41/43/300'56'67

E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100623170> abgerufen werden.